

ALLEINS



MAÎTRE D'OUVRAGE

COMMUNE D'ALLEINS

Mairie
cours Victor Hugo
13980 Alleins
04 90 59 37 05

PHASE

DCE

OPÉRATION

**CONSTRUCTION D'UNE INFIRMERIE ET AMÉNAGEMENT DES ARÈNES,
AUVENT VESTIAIRES DU STADE**

DÉSIGNATION

**03 DOUBLAGE, CLOISONS, FAUX-PLAFOND,
MENUSIERIES INTÉRIEURES**

MAÎTRE D'OEUVRE

Frédéric Bertolotto

ARCHITECTE

37 rue du 19 mars 1962

13980 Alleins

06 59 40 32 84

frederic.bertolotto@gmail.com

Sommaire

1. PRÉSENTATION DU PROJET	2
1.1. PRÉSENTATION DU PROJET	2
1.2. OBJET DU DOCUMENT	2
1.3. LOCALISATION	2
1.4. DÉCOMPOSITION	2
1.5. CONTRAINTES DU SITE ET DE L'ENVIRONNEMENT	2
1.5.1. VISITE DU SITE	2
1.5.2. INSTALLATION DE CHANTIER	2
1.5.3. NORMES ET RÈGLEMENT	2
1.5.4. RELATION AVEC LES SERVICES TECHNIQUES ET PUBLICS	3
1.6. SPÉCIFICATION TECHNIQUE GÉNÉRALE	3
1.7. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GÉNÉRALES	3
1.7.1. ÉTENDUE DES PRESTATIONS	3
1.7.2. DOCUMENTS DE RÉFÉRENCES, NORMES ET RÈGLEMENTS	3
1.7.3. FOURNITURES ET MATÉRIAUX	4
1.8. SPÉCIFICATIONS ET PRESCRIPTIONS TECHNIQUES	5
1.8.1. DIMENSIONS DES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS	5
1.8.2. PROTECTION DES BOIS	5
1.8.3. COUCHE D'IMPRESSIONS	5
1.8.4. PROTECTION DES OUVRAGES MÉTALLIQUES	5
2. DESCRIPTION DES OUVRAGES	7
2.1. CLOISONS ET DOUBLAGE	7
2.2. FAUX PLAFOND	8
2.3. PORTE AME ALVÉOLAIRE	8
2.4. TRAPPE	8

1. Présentation du projet

1.1. Présentation du projet

Le présent projet concerne des travaux sur l'ensemble sportif du village, comprenant :
La réalisation d'une infirmerie pour les arènes,
La création d'une issue de secours depuis l'enceinte des arènes, vers l'infirmerie,
Différents travaux de mise en conformité de l'accessibilité et lié à la sécurité dans les arènes,
La réalisation d'un auvent pour les vestiaires du stade

1.2. Objet du document

Le présent document a pour objet de définir les installations concernant l'opération du projet.
Les spécifications communes spécifient l'ensemble des données générales de l'opération
Les exigences techniques spécifiques à l'opération sont décrites dans les spécifications techniques.

1.3. Localisation

Le présent document 03 DOUBLAGE, CLOISONS, FAUX PLAFOND, MENUISERIES INTERIEURES, porte uniquement sur le local infirmerie.

1.4. Décomposition

L'ensemble de l'opération fait l'objet d'un marché de travaux en entreprise générale comprenant les corps d'états suivants :

- 01 GROS OEUVRE
- 02 MENUISERIES SERRURERIE
- 03 DOUBLAGE, CLOISONS, FAUX PLAFOND, MENUISERIES INTERIEURES
- 04 ELECTRICITE
- 05 PLOMBERIE
- 06 CARRELAGE
- 07 PEINTURE

1.5. Contraintes du site et environnement

Visite du site

La visite est obligatoire pour ce lot. Les entrepreneurs peuvent se rendre sur le site pour prendre en compte les caractéristiques du site, des ouvrages existants, etc... Intervention sur site pour sondage complémentaire : Si l'entrepreneur le juge utile, il pourra se rendre sur le site pour procéder à des investigations complémentaires, après avoir détaillé son programme d'investigation et après avoir obtenu l'accord du Maître d'ouvrage et de la Maîtrise d'œuvre.

1.5.1. Hypothèse de calcul

En plus des charges permanentes (poids propres des structures, cloisonnement, revêtement, etc.) et des appareillages précisés dans les différents CCTP, le bâtiment sera calculé et dimensionné pour les charges suivantes :

- Charges d'exploitation Suivant NFP 06001

1.5.2. Données relatives au site

1. Stabilité au feu de la structure :
Suivant rapport initial du bureau de contrôle, en fonction du type de locaux.
Rapport initial du bureau de contrôle à nous transmettre pour prise en compte des recommandations et des contraintes
2. Surcharges climatiques :
Vent : Zone 3- Site normal
Neige : Zone A2 altitude < 200m 3.
3. Séisme : Zone 3 - Modérée
4. Sécurité incendie : Les bâtiments reçoivent du public. Bâtiment ERP.
5. L'acoustique : SO

6. Isolation thermique : La nature et l'épaisseur des complexes isolants devront satisfaire à la NRT 2012.
7. Diagnostics : SO
8. PPRI Le projet se situe dans le périmètre du PPRI de la ville

Les entreprises en tiendront compte dans leurs forfaits

1.5.3. Relation avec les services techniques et publics

Voir chapitre identique GROS ŒUVRE

1.6. Spécifications techniques générales

Tous les ouvrages seront exécutés suivant les règles de l'art et devront répondre aux prescriptions techniques et fonctionnelles comprises dans les textes officiels parus à la date de signature du marché et notamment :

- La réglementation sur les ERP
- Les EUROCODES
- Le règlement sanitaire duquel relève la commune où est implantée l'opération objet du présent marché,
- Les fascicules techniques du Cahier des Clauses Techniques Générales (CCTG) approuvés par décret et applicables aux marchés de travaux des bâtiments de travaux publics passés au nom de l'état,
- Le cahier des charges DTU,
- Les règles des calculs DTU publiées par le CSTB ainsi que leurs annexes, modificatifs, additifs, errata, non concernés par les fascicules techniques susvisés,
- Les cahiers des charges pour l'exécution des ouvrages non traditionnels. - D'une façon générale, les règles et recommandations professionnelles relatives aux ouvrages ou parties d'ouvrages qui ne font pas l'objet de prescriptions au titre de l'ensemble des documents précédemment cités. - La classification UPEC des revêtements de sols des locaux
- Les normes françaises homologuées : AFNOR, DTU, REEF
- Les avis techniques CTS / CSTB - Les spécifications techniques des fabricants et des chambres syndicales - Le CCTG (Cahier des Clauses Techniques Générales)
- Les lois, arrêtés, décrets relatifs à la protection des bâtiments contre l'incendie, à l'isolation thermique et phonique

1.7. Prescriptions techniques particulières

Cloisons- doublages - faux plafond – menuiserie intérieure

1.7.1. Étendue des prestations

Les prestations comprennent en particulier :

La fourniture, le transport, le stockage, la manutention, la pose de tous les matériaux constituant les ouvrages.

Le traçage au sol et au plafond.

La pose d' huisseries métalliques et leur jonction avec les cloisons.

La pose des huisseries bois pour les gaines techniques.

L'incorporation des canalisations électriques et le découpage au moyen d'une scie à cloche des emplacements pour boîtiers électriques.

1.7.2. Documents de référence, normes et règlements

L'exécution des travaux faisant l'objet du présent corps d'état est soumise, pour tout ce qui leur est applicable, aux clauses des agréments du CSTB et des documents techniques unifiés dont la liste suit :

- Norme AFNOR : NF 72.302.
- DTU 25-41 : Ouvrages en plaques de plâtre cartonnées
- DTI 25/31 : Ouvrages verticaux de plâtrerie (cloisons en carreaux de plâtre à parements lisses).
- Recommandations du fabricant.
- Avis technique et décision du CSTB concernant le procédé à fournir avec la proposition.
- EUROCODES

Les ouvrages du présent lot devront répondre aux conditions et prescriptions des documents techniques qui lui sont applicables dont notamment les suivants :

- DTU 36.1 : Menuiserie en bois ;
- DTU 59.1 : Peinturage ;
- directives UEATC applicables le cas échéant ;
- règles "Sécurité Incendie" ;
- normes françaises applicables aux ouvrages du présent lot, et plus particulièrement : NFP 01.005, NF P 20-310, P 20-315, P 20-320, NF P 23-300 à 307, NF P 23-501 et 502.
- Cahier 173 du CSTB
- Cahier des prescriptions techniques générales applicables aux travaux de menuiseries bois.

Au sujet des DTU / CCTG et normes, le cas échéant, visés ci-dessus, il est ici bien précisé qu'en cas de discordance entre les spécifications, prescriptions et descriptions ci-après du présent document, et celles des DTU / CCTG et normes, l'ordre de préséance sera celui énoncé aux "Clauses communes".

- DTU N° 36 relatif aux menuiseries bois (cahier des charges et cahier des clauses spéciales de juin 66).

- Cahier des prescriptions générales pour la fourniture et la pose des menuiseries et huisseries en acier (cahier n° 120 du CSTB).

- Règles générales de construction des bâtiments d'habitation protection des bâtiments d'habitation contre l'incendie, arrêté en vigueur à la date de l'appel d'offres, équipement et logement, notamment en ce qui concerne les portes coupe-feu.

- Toutes normes françaises se rapportant aux ouvrages envisagés et plus particulièrement, les normes ci-après :

- D'une manière générale tout document ou réglementation en vigueur à la date de l'appel d'offres.

Cahier des prescriptions générales pour la fourniture et la pose des menuiseries et huisseries en acier (cahier n° 120 du CSTB).

Quincaillerie

N.F.P. 26.101 - 26.301 - 26.306 - 24.313 - 24.601 - 26.402 - 26.405 - 26.406 - 26.409 - 26.418 - 26.419.

et autres normes diverses visant les articles de quincaillerie.

Normes NF afférentes aux types de matériaux et produits mis en oeuvre et en particulier.

- Normes de la classe NFA - NV65 - CM66/nfp 01.012 - NFP 01.013 - NFP 06.001

- Normes de la classe P24 à 27 / Décret 69.596 du 14 juin

- Règles de calcul, des caractéristiques thermiques utiles des parois de construction et des déperditions de base des bâtiments.

- Normes françaises : NFA 50.411 et 50.451

NFA 24.101 - 24.301 - 24.351

- Classification d'épaisseur du traitement : EWAA 20 (menuiseries extérieures)

-

1.7.3. Fournitures et matériaux

Les fournitures et matériaux entrant dans les ouvrages du présent lot, devront répondre aux conditions et prescriptions suivantes.

Nature et qualité des bois

Les bois employés devront toujours être du meilleur choix (classe A - B - C) dans les différentes catégories (visibles - peintes) et selon les essences, dans le cadre de la norme NFB50-001 : Bois - Nomenclature.

Les bois pour l'usinage, devront être amenés aux états d'humidité. Intérieurs : humidité inférieure ou égale à 14 %.

Tous les bois vus ne devront comporter aucune flache ni épaufrure ni aucun autre défaut pouvant nuire à l'aspect des ouvrages finis.

La dissimulation des défauts par masticage est formellement proscrite.

Fers et aciers

Les aciers éventuellement employés pour précadres, renforts ou autres devront répondre aux conditions définies par les normes de qualité et les normes dimensionnelles en vigueur.

Quincaillerie - Serrures

Articles de quincaillerie : ils devront être de 1ère qualité.

Serrures : elles devront répondre aux normes de qualité exigées par le label NF-SNFQ-1, dont elles devront porter l'estampille.

Portes isoplans ou stratifiées.

Les vantaux isoplans devront obligatoirement être titulaires du label CTB.

Joints

Tous les joints employés devront être titulaires du label SNJF.

1.8. Spécifications et prescriptions techniques pour travaux neufs

1.8.1. Dimensions des éléments constitutifs

L'entrepreneur devra procéder au contrôle des sections et dimensions des éléments constitutifs indiqués ci après

au présent document, pour s'assurer qu'elles sont suffisantes, en fonction :

- des dimensions de l'ouvrage ;
- du type d'ouvrant ;
- du type de ferrage et de fixation ;
- de la position et de l'emplacement de l'ouvrage ;
- des efforts à subir du fait de la fonction de l'ouvrage ;
- de l'utilisation de l'ouvrage ;
- etc.

En cas d'insuffisances constatées, l'entrepreneur devra mettre en oeuvre des éléments de sections et dimensions supérieures, qu'il aura jugé nécessaires.

1.8.2. Protection des bois

Protection insecticide et fongicide

Il n'est pas prévu de protection insecticide et fongicide des bois, sauf ceux dont la protection est obligatoire en vertu des clauses des articles correspondants du DTU.

Le cas échéant, cette protection devra être assurée selon l'un des procédés mentionnés à l'article correspondant du DTU.

1.8.3. Couche d'impression

Sauf spécifications contraires ci-après au présent document, le présent lot n'aura pas à appliquer de couche d'impression sur ses ouvrages.

Le présent lot aura uniquement à sa charge, le cas échéant, l'application d'une couche d'impression sur les parties assemblées des ouvrages non accessibles après coup.

Toutes les pièces de ferrage, sauf celles en métal traité ou non oxydable, devront être livrées munies d'une couche primaire de protection contre la corrosion.

1.8.4. Protection des ouvrages métalliques

Selon spécifications ci-après au présent document, les éléments en métal ferreux seront traités contre la corrosion, selon le cas par :

- peinture : antirouille en résines époxy + poudre de zinc épaisseur 40 microns après décapage degré de soin : 2,5
- métallisation : au zinc, épaisseur 40 microns après décapage au jet de corindon, répondant à la norme NF A 91-201 ;
- galvanisation : répondant à la norme NF A 91-121, masse nominale du revêtement par face 300 g/

1.8.5. Règles d'exécution

L'exécution des ouvrages devra se faire dans les conditions précisées aux documents contractuels de référence visées ci avant.

Sur les parements vus, les têtes de pointes et de chevilles métalliques doivent être chassées à une profondeur d'au moins 1 mm.

Sauf spécifications contraires ci-après pour les ouvrages vitrés, les vitrages simples ou multivitrages seront posés par parcloses.

Celles-ci doivent être spécialement étudiées en vue de faciliter leur mise en place et leur dépose. Elles doivent être fixées par vis inoxydables ou protégées contre l'oxydation, ou par clippage inoxydable.

Les parcloses seront toujours de même nature et présentation que les menuiseries sur lesquelles elles seront à poser.

Les parties mobiles, vantaux, etc., des menuiseries devront se mouvoir sans difficultés et joindre entre elles

ou avec les parties, dormants, etc. L'entrepreneur devra tenir compte de l'épaisseur des couches de peinture devant être appliquées sur les menuiseries.

Pour la livraison des ouvrages (réception), l'entrepreneur devra vérifier le fonctionnement et la manoeuvre de

toutes les parties mobiles, quincailleries et éléments de ferrage, afin de garantir la fermeture et l'ouverture parfaite de tous les ouvrants.

Pose et fixations

Les ouvrages seront posés avec la plus grande exactitude à leur emplacement exact. Toutes les précautions nécessaires à la pose et au calage des différents éléments seront à prendre par l'entrepreneur pour leur assurer un aplomb, un alignement et un niveau correct.

Les ouvrages seront calés et fixés avec soin, de manière à ne pas pouvoir se déplacer pendant l'exécution des fixations.

Au sujet de ces fixations, il est spécifié que :

- dans le cas de douilles ou autres à incorporer au coulage du béton, l'entrepreneur du présent lot devra prendre tous accords à ce sujet avec l'entrepreneur de gros oeuvre ;
- dans le cas de parements de gros oeuvre restant apparents sans enduit, aucune patte de fixation ou autre apparente ne pourra être admise pour ces parements ;
- le mode de fixation proposé par l'entrepreneur ne devra en aucun cas entraîner des prestations supplémentaires pour les autres corps d'état ;
- en aucun cas l'entrepreneur du présent lot ne sera fondé à demander un supplément de prix par suite de tel ou tel principe de fixation qu'il n'aurait pas prévu.

En tout état de cause, les principes de fixation envisagés par l'entrepreneur devront être soumis au maître d'oeuvre pour approbation, et ce dernier pourra demander à l'entrepreneur toutes modifications qu'il jugera nécessaires.

Habillages - Couvre-joints

Les prestations à la charge du présent lot comprendront implicitement la fourniture et la pose de tous habillages et couvre-joints nécessaires pour réaliser une présentation et un aspect parfaits.

Ces éléments seront toujours de même nature et aspect que les menuiseries au droit desquelles ils sont disposés.

Protection et nettoyage des ouvrages finis

Protection des ouvrages finis

Tous les ouvrages du présent lot qui sont susceptibles d'être dégradés ou détériorés, devront être protégés jusqu'à la réception.

Cette protection pourra être constituée, soit par des bandes adhésives, soit par un film plastique, soit par un vernis, soit par tout autre moyen efficace.

Pour la réception, cette protection devra être complètement et soigneusement enlevée par le présent lot.

Tous les angles vifs et arêtes des ouvrages en bois tels que huisseries, bâtis, etc., devront être protégés pendant la durée du chantier par des baguettes ou autres procédés efficaces.

Nettoyage de mise en service

Les nettoyages de mise en service pour la réception des ouvrages du présent lot seront aux frais du présent lot.

Pour la réception, l'entrepreneur aura à effectuer :

- le nettoyage aux 2 faces de toutes ses menuiseries et accessoires ;
- le nettoyage et lavage parfait aux 2 faces des vitrages de toutes ses menuiseries, dans le cas où la vitrerie fait partie du présent lot ;
- l'enlèvement de tous les déchets en provenance de ces nettoyages.
- Ces nettoyages devront faire disparaître toutes les traces, projections et taches de plâtre, de mortier, de peinture, etc., tous les résidus des films de protection, etc.

Accessoires de manoeuvre - Clefs - Combinaisons

Accessoires de manoeuvre et gestion des clefs

Le présent lot aura à livrer au maître d'ouvrage toutes les clefs et accessoires de manoeuvre nécessaires pour l'utilisation normale des menuiseries, notamment :

- les clefs pour les serrures ;

- les clefs à carré pour les batteuses ;
- etc.

Nombre de clefs à fournir : pour toutes les serrures, il sera, sauf spécifications contraires ci-après, à fournir 3 clefs.

L'entrepreneur du présent lot restera responsable de toutes ces clefs jusqu'à la réception des travaux, et il devra en assurer la gestion pendant la durée des travaux.

Combinaisons de serrures

C'est l'entrepreneur du présent lot qui aura à sa charge la mise au point de la combinaison de serrures.

Dans ce but, l'entrepreneur établira un organigramme en temps voulu avec le maître d'ouvrage.

C'est également le menuisier intérieur qui a la charge de coordonner avec l'aide des différents entrepreneurs intéressés, les commandes des serrures fonctionnant sur passe.

Recoupement des vantaux de portes en partie basse

L'entrepreneur du présent lot doit tous les recoupements en partie basse de portes, à la demande des lots techniques concernés.

Aucun supplément ne sera jamais accordé pour cette sujétion.

Articles de ferrage - Quincaillerie

Tous les articles entrant dans le cadre du label devront être poinçonnés ou estampillés NF-SNFQ ou SNFQ.

Les articles de ferrage et de quincaillerie s'entendent fournis et posés, compris :

- Les entailles nécessaires dans le bois, les trous nécessaires pour scellement ;
- La fourniture et pose des vis et autres pièces de fixation ;
- Les scellements pour les pièces à sceller.

Les dimensions et la force des articles de ferrage et de quincaillerie devront toujours être adaptées aux dimensions et poids des ouvrages considérés, ainsi qu'à leur usage.

Toutes les serrures, batteuses, verrous et autres articles à gâche, comprendront toujours la, ou les gâches correspondantes.

Dossier des ouvrages exécutés

L'entrepreneur est tenu de fournir, pour tous les ouvrages, avant la réception, en 4 exemplaires :

- les plans avec détails conformes à l'exécution
- les fiches techniques des différents produits (garnitures, serrures, ferme portes, etc...)
- les documentations, notices de fonctionnement et d'entretien de toutes les fournitures
- Les plans devront comporter sur le cartouche la mention "Plan de récolement conforme à l'exécution"

L'entreprise devra fournir tous les PV d'essais feu et acoustique des portes mises en oeuvre.

2. Description des travaux

2.1. Cloison et doublage

Fourniture et pose d'isolation composées d'armatures métalliques galvanisées, d'un isolant laine de verre haute performance et de 1 panneaux en plaques de plâtre pour le parement, protégées par une feuille de carton (bords amincis au droit des joints), d'épaisseur 13 mm

- Les montants seront simples ou doubles, l'écartement des montants 0.60 ou autres suivant hauteur et spécifications du fabricant
- De une plaque de type placo hydrofuge dans tous les locaux humides
- De une plaque de type Placoplâtre ou similaire et techniquement équivalent dans les différentes pièces
- Fibre minérale en panneaux semi-rigides d'épaisseur suivant étude thermique
- Compris pose des trappes,
- Compris système fixation de lavabos
- Et toutes sujétions de découpe et calfeutrement pour poutres, portes, passages de gaines, tuyauteries, câblages, grilles, etc..

Finition des parements par enduit plein, pour parements lisse prêt à peindre

Performance thermique : R= 4.40

2.2. Faux plafond

Fourniture et mise en place des plaques de plâtre de BA13 vissée sur une ossature composée d'armatures métalliques galvanisées suspendue par suspente sur charpente.

Le traitement des joints se fera suivant préconisation du fabricant avec des produits ayant un avis technique. La finition devra être conforme aux directives du DTU 59.1 : travaux de peinture.

2.3. Porte à âme alvéolaire

Fourniture et pose de blocs portes, à âme alvéolaire avec dormant bois. L'ouvrant aura une largeur minimum de 0,90m, hauteur 2,04m

Caractéristiques générales :

- huisseries bois
- 1 vantail ouvrant composé d'un cadre en bois exotique avec âme alvéolaire et remplissage en panneau de particules. ep = 40mm, prêt à peindre
- poignées, garnitures et béquilles en aluminium ou équivalent
- 4 paumelles
- chants de porte en bois massif
- serrure cylindre européen.

2.4. Trappe

Fourniture et pose d'une trappe de visite en bois médium.

Caractéristiques techniques :

- cadre dormant en bois massif
- vantail ouvrant en panneaux de fibres de bois de moyenne densité ep=22mm
- revêtement 1 face en panneaux de fibres de bois dur
- ferrage 2 paumelles
- habillage par chant plat
- ouverture par serrure 1 point